



PRESS RELEASE

OPACI-DIAG ACTIA ; la réponse à la NFR 10-025:2016

Chartres - 28/11/2018

Née d'une volonté exprimée dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015, la réforme du contrôle technique version Janvier 2019 consiste à renforcer les exigences du contrôle de l'opacité des fumées d'échappement. Explications sur les enjeux dans le monde du contrôle technique et de la réparation automobile, terrain de jeux d'ACTIA s'il en est.

Qui est concerné ?

Après un premier durcissement en mai 2018, suite à la mise en conformité de la procédure du contrôle technique avec les normes européennes, un deuxième changement vient renforcer le volet anti-pollution du contrôle technique français, certainement l'un des plus exigeants au monde.

La norme NFR 10-025:2016 porte sur les contrôles d'opacité des fumées des véhicules diesel homologués à compter du 1er janvier 2005.

En quelques chiffres, la nouvelle norme concerne 19 millions de véhicules diesel en France et les experts estiment que le taux actuel de 0.75 % de véhicules recalés au contrôle technique pour des raisons de pollution pourrait atteindre 10 %.

Entre augmentation des contre-visites, pré-contrôle technique et actions préventives ou curatives, ACTIA livre ses éclairages et apporte des solutions pour aider les ateliers à faire face.

L'antipollution à la française

La méthode de contrôle va évoluer, le contrôleur devra suivre un nouveau protocole. A partir du 1er janvier, l'examen intègre en effet, plusieurs accélérations franches du véhicule. Ainsi, le contrôle technique portera sur une séquence où le véhicule est censé polluer plus.

Depuis l'affaire « dieselgate », les véhicules récents sont particulièrement observés et devront rester conformes aux réglages d'usine, valeurs fournies par le constructeur et mentionnées sur la plaque d'identification du véhicule (dite valeur plaquée).

Le contrôle tiendra également compte du relevé des codes OBD, précurseurs d'une anomalie pollution.

Précisons qu'à ce stade, il n'est aucunement question d'une modification du contrôle des véhicules essence et notamment d'un contrôle « 5 gaz » incluant la mesure du dioxyde d'azote NOx (NO + NO2). L'introduction de ce contrôle ne devrait intervenir qu'à compter de 2022.



À PROPOS D'ACTIA

Le Groupe ACTIA est une Entreprise de Taille Intermédiaire créée en 1986, une ETI familiale et internationale dont le siège se situe en France. Ce caractère familial garantit la pérennité du Groupe et son indépendance dans une dynamique entrepreneuriale toujours renouvelée. Le métier d'ACTIA est de concevoir et de fabriquer une électronique au service de la gestion des systèmes dans les domaines particulièrement exigeants de l'automotive, du ferroviaire, de l'aéronautique, du spatial, de la défense, de l'énergie et des télécommunications.

Les engagements d'ACTIA s'expriment dans les orientations ambitieuses du Groupe au service des enjeux sociétaux : la mobilité, la connectivité, la sécurité et l'environnement. La maîtrise de la production et de la conception des produits signés ACTIA, est une véritable garantie de qualité. L'ensemble des collaborateurs du groupe partage cette exigence de qualité dans un environnement totalement certifié.

Chiffres clés :

- Chiffre d'Affaires consolidé 2017 : 431,6 M€.
- 3 500 collaborateurs dans le monde.
- 24 sociétés dans 16 pays.
- 13 à 15 % du CA investi chaque année en R&D.



La chasse aux particules fines : un enjeu de santé publique

Dans un contexte de règlementaire strict, contraignant et changeant, il est aisé d'oublier les enjeux de santé publique que servent ces récentes réformes du contrôle technique : diminuer les effets néfastes pour la santé liés à l'activité automobile.

Les études sur la pollution atmosphérique imputent à hauteur de 8 % l'émission des particules fines aux véhicules diesel (source citepa.org/fr/). Selon l'Institut National du Cancer, les particules fines représentent l'un des principaux facteurs de risque liés à la pollution de l'air en milieu urbain. Cette appellation désigne des particules en suspension dans l'atmosphère dont le diamètre inférieur à 2,5 microns facilite la pénétration dans les bronches. Ces particules sont responsables de maladies respiratoires et cardiovasculaires, notamment sur les femmes enceintes, les enfants et les personnes âgées ou fragiles (voir fiche INC : Particules fines, dont diesel, et risque de cancer).

Si depuis 2000, les émissions de particules fines ont été réduites grâce à des normes plus strictes (graphique CITA <https://www.citepa.org/fr/>), les concentrations de particules sont restées plutôt stables et localisées dans 9 agglomérations françaises.

ACTIA, leader mondial du contrôle technique et de l'équipement de garage, conforme à ses engagements en éco-mobilité, œuvre depuis de nombreuses années à cette démarche, en développant et proposant une gamme de produits de contrôle et de diagnostic antipollution des véhicules.

Carte maîtresse d'ACTIA : sa double expertise

Sur ces questions d'opacité des fumées, la double expertise d'ACTIA prend toute son importance et constitue un véritable atout pour qui fera le choix de la marque.

L'expertise historique d'ACTIA à la fois en contrôle technique et en diagnostic, lui permet de proposer aux ateliers des solutions qui conjuguent diagnostic de l'opacité et réparation des pièces afférentes. Ce sont plus de 3.8 millions de véhicules qui sont contrôlés chaque année avec les matériels ACTIA et le groupe équipe déjà plus de 40% des centres de contrôle technique français avec ses équipements. La solution ACTIA OPACI-DIAG, conforme à la nouvelle norme, se compose d'un logiciel de diagnostic et d'aide à la réparation de l'opacité, couplé à une cellule d'opacimètre Bluetooth.

« La sophistication croissante des systèmes de dépollution des moteurs nécessite l'usage de matériel adapté et performant. Nos expertises antipollution et diagnostic sont complètes et reconnues et ACTIA fait office de précurseur en associant les deux au sein d'un même produit. OPACI-DIAG, mesure, contrôle et fournit un ensemble de documentations, méthodes et solutions dédiés au traitement de l'opacité des véhicules diesel ». Précise Marin PREVOST- Responsable Marketing Aftermarket ACTIA.

« C'est rendre un double service que de prévenir un besoin ». Proverbe

La prévention est un des facteurs de réussite du véhicule au contrôle technique. OPACI-DIAG, la solution anti-opacité ACTIA, permet d'anticiper et de proposer du contrôle préventif par une mise en place plus fréquente de diagnostic pré-contrôle technique.

Équipé d'un opacimètre ACTIA, l'atelier est en capacité de déterminer si le véhicule est conforme et apte à passer avec succès le contrôle. Dans le cas contraire ou si le véhicule entre à l'atelier car soumis à contre visite, le véhicule nécessite une intervention et OPACI-DIAG propose aux réparateurs des options de réparation et de mise en conformité qu'il pourra lui-même effectuer.

« Compte tenu de l'augmentation du prix du contrôle technique supporté par les automobilistes, l'offre de « pré-contrôle technique » est aujourd'hui fortement poussée par les réseaux fast-fitters et de distribution automobile qui y voient un fort potentiel de croissance, de services et ventes additionnelles. Il faut garder à l'esprit que ce marché représente 19 millions de véhicules ! » Ajoute Marin PREVOST.

OPACI-DIAG pour qui ?

OPACI-DIAG s'adresse à tous les garagistes désireux de proposer un pré-contrôle technique ainsi que les réparations nécessaires avant présentation ou sur véhicule ayant été rejeté au contrôle. La solution complète se compose de l'opacimètre Bluetooth, d'une VCI et d'une tablette équipée du logiciel OPACI-DIAG.

Les possesseurs de l'outil de diagnostic et de réparation multimarque d'ACTIA, Multi-Diag 360, connecté à internet pourront proposer ces services pour un investissement plus faible, relatif à l'ajout du pack OPACIDIAG (logiciel + opacimètre Bluetooth). Ces utilisateurs représentent environ 1500 terminaux connectés en France.

Les réseaux fast-fitters s'intéressent bien sûr à la solution ACTIA, déjà en phase de déploiement dans certains centres.

Rendez-vous en janvier pour évaluer les prédictions de chacun et mesurer l'impact réel de cette nouvelle norme sur le parc automobiles diesel français.

